



Liscenciement en dom tom/ Lisez et aidez moi j'en ai besoin

Par **Astorga**, le **25/06/2009** à **23:38**

Bonjour,

j'ai 22 ans et je suis parti a st pierre et miquelon pour avoir une nouvelle expérience, quand j'étais en france mes employeurs m'appellaient et ils avaient l'air honnête, sérieux et agréable. J'arrive et c'est tout le contraire ils fument des joints a longueur de journée donc je travaille avec des patrons défonce a longueur de temps donc pour le sérieux c'est pas trop ça et après 1 mois de période d'essai je décide de me prendre un appart avec un pote de cuisine mais de garder mon logement qui est mon droit et qui est stipulé dans mon contrat de travail mais mon employeur ne veut pas et je me fais liscencié pour ce motif, sans préavis du jour au lendemain. Je me retrouve a 6000kms de chez moi avec rien du jour au lendemain.... Que dois-je faire???

Par **Cornil**, le **28/06/2009** à **22:23**

Bonsoir Astorga

Ben, si ton contrat a été rompu abusivement (hors période d'essai), tu peux (je ne connais pas trop les particularités des DOM-TM, mais à mon avis il n'y a pas d'exception à ce sujet, leur faire un procès aux prud'hommes, mais les dommages et intérêts à espérer s'apprécient d'une part en fonction de la durée du contrat rompu, d'autre part en fonction de l'âge du salarié (plus on est jeune, plus les juges estiment qu'on a la possibilité de se reclasser). donc cela n'ira pas chercher très loin: 3 mois de salaire au grand max. et cela durera au moins un an!.

En attendant, ben autre boulot à sPM ou retour en "métropole"

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est en plus!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)